



## Commande des manuels scolaires

# RENTREE 2023/2024

## Lycée Dassault


Conseil des Parents d'Elèves  
des Lycées F. Daguin et M. Dassault  
15 rue Gustave Flaubert – BP 60265

33698 Mérignac CEDEX

Tél : 07.67.87.69.98

Mail : [dag.das@free.fr](mailto:dag.das@free.fr)

Site : <https://fcpedaguindassault.fr>

 FCPEdaguinDassault

Madame, Monsieur,

Votre enfant va faire sa rentrée au lycée Dassault en septembre ou est déjà scolarisé au lycée.



L'équipe FCPE des lycées Daguin et Dassault est présente sur le lycée Dassault.

L'équipe FCPE est une équipe solidaire et à votre écoute pour vous représenter dans les différentes instances des lycées.

L'équipe FCPE des lycées Daguin et Dassault vous informe grâce à sa page **Facebook FCPEdaguinDassault**, **ses bulletins d'informations** tout au long de l'année et son site <https://fcpedaguindassault.fr>

L'équipe FCPE des lycées Daguin et Dassault est disponible tout au long de l'année en vous accueillant lors de ses 2 permanences : les lundis et mercredis matin au sein du lycée Daguin (dans le couloir de la vie scolaire du lycée Daguin) pour vous apporter son aide sur la remise des manuels scolaires, sur la constitution des dossiers FSL (Fonds Social Lycéen), et pour tout sujet concernant la scolarité de votre enfant.

**A noter dans vos agendas !**

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**Conseil local FCPE Daguin Dassault**  
**Lundi 11 septembre 2023 à 18H**

# FONCTIONNEMENT DE LA BOURSE AUX LIVRES DES LYCEES DAGUIN ET DASSAULT

[dag.das@free.fr](mailto:dag.das@free.fr) ou 07.67.87.69.98

**Cette année, la FCPE vous accueille à la MDL du lycée DAGUIN**

## COMMANDE DES LIVRES : Plusieurs possibilités

- En venant à nos permanences selon les dates et horaires ci-dessous.
- **OU** Par courrier : Conseil local FCPE Lycées F.Daguin – 15 Rue Gustave Flaubert – BP 60265 – 33698 MERIGNAC Cedex (Envoyez-nous svp un mail avant votre envoi à [dag.das@free.fr](mailto:dag.das@free.fr), nous vous confirmerons la réception de votre réservation.)
- **OU** en faisant une pré réservation via le formulaire sur notre site <https://fcpedaguindassault.fr> (dans l'onglet Manuels Scolaires)

*Les réservations des livres doivent être impérativement faites avant **le 10 juillet pour une livraison en Août***

## Documents nécessaires pour toute commande.

1 - Le bon de commande rempli

2 - Moyen de paiement : Chèque à l'ordre de FCPE Dassault, CB ou espèces.

## PLANNING 2023-2024

### Dates de commande des livres :

Dates	Matin 8H30-12H00	Après-Midi 13H00-17H00
Lundi 19 juin	1ères Sections industrielles 1TRPM, 1MELEC, 1PCEPC , 1 BMAHO, THO	1ères Sections industrielles 1TRPM, 1MELEC, 1PCEPC , 1 BMAHO, THO
Mardi 20 juin	1ères Sections tertiaires 1AGORA, 1OTM, 1MA, 1MCVA, 1MCVB	1ères Sections tertiaires 1AGORA, 1OTM, 1MA, 1MCVA, 1MCVB
Jeudi 22 juin	Terminales Sections industrielles TTRPM, TMELEC, TPCEPC , 2 BMAHO	Terminales Sections industrielles TTRPM, TMELEC, TPCEPC , 2 BMAHO
Vendredi 23 juin	Terminales Sections tertiaires TAGORA, TOTM, TMA, TMCVA, TMCVB	Terminales Sections tertiaires TAGORA, TOTM, TMA, TMCVA, TMCVB
Jeudi 29 juin	Secondes Sections industrielles 2MTNE, 2REMI, 2MPMIA + 2 <sup>nde</sup> CAPHO	Secondes Sections industrielles 2MTNE, 2REMI, 2MPMIA + 2 <sup>nde</sup> CAPHO
Vendredi 30 juin	Secondes Sections tertiaires 2GATL, 2MRC	Secondes Sections tertiaires 2GATL, 2MRC

### Dates de distribution des livres :

<u>Dates</u>	Matin 9H00-12H00	Après-Midi 14H-17H
Jeudi 31 août	Lycée Dassault : Terminales	Lycée Dassault : 1ères
Vendredi 1 <sup>er</sup> Septembre	Lycée Dassault : 2ndes	
Lundi 4 septembre	Internes	Retardataires
Mardi 5 septembre	Retardataires	

# BON DE COMMANDE – ADHESION FCPE 2023-2024

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE.....

NOM ET PRENOM DU PARENT ADHERENT .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL + VILLE.....

N° de téléphone.....

MAIL DU PARENT (en majuscules) .....

Avez-vous un autre enfant inscrit à Daguin ou à Dassault : .....

## Choisissez le type d'adhésion

- 14.35 € adhésion de base
- 4 € abonnement à la revue des parents
- 3.40€ si vous adhérez déjà dans un autre établissement pour 2023-2024
- 0 € si vous avez déjà un enfant sur Dassault OU Daguin

## Souhaitez-vous participer à la vie de la FCPE :

(Entourez votre réponse)

- |  |     |     |
|--|-----|-----|
| Être délégué au conseil de classe            | OUI | NON |
| Participer au Conseil d'Administration       | OUI | NON |
| Participer aux activités du conseil local    | OUI | NON |
| Participer à la Bourse aux livres (bénévole) | OUI | NON |
| Recevoir les informations de l'association   | OUI | NON |

## CLASSE RENTREE 2023-2024

### SECONDE

- GATL
- MPMIA
- MRC
- MTNE
- REMI

### PREMIERE

- AGORA
- MA
- MCVA  
(commerce)
- MCVB (VENTE)
- MELEC
- PCEPC
- TRPM
- OTM

### TERMINALE

- AGORA
- MA
- MCVA  
(commerce)
- MCVB (VENTE)
- MELEC
- PCEPC
- TRPM
- OTM

### Section HORLOGERIE

- CAP HO 1<sup>ère</sup> année
- CAP HO 2<sup>ème</sup> année
- 1<sup>ère</sup> BMAHO
- Term BMA HO

**Prix des manuels scolaires pour l'année 2023/2024 non connus à ce jour (Nous n'avons pas encore les listes des professeurs). Les prix seront affichés à nos permanences.**

**Un acompte de 30 euros sera demandé pour toute commande de livres.** Le solde sera à régler à la livraison des manuels scolaires.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus et approuve le règlement Bourse Aux Livres.

Je m'engage à restituer en BON ETAT les manuels scolaires en location en fin d'année.

**SIGNATURE :**

**Cadre réservé à notre association :**

<u>DATE</u>	<u>MONTANT VERSE</u>	<u>MODE DE PAIEMENT</u>	<u>N°CHEQUE/N°RECU</u>

## REGLEMENT DE LA BOURSE AUX LIVRES – Lycée DASSAULT

### L'adhésion :

L'adhésion à la FCPE est obligatoire.

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés au lycée Daguin et au lycée Dassault, vous ne paierez qu'une seule adhésion.

Si vous souscrivez une adhésion pour un enfant scolarisé dans un autre établissement en 2023/2024, vous paierez une adhésion réduite à 3.40€ à notre conseil local.

L'adhésion est déductible des impôts.

### La bourse aux livres est organisée en 2 étapes :

- **La reprise des livres en location fournis par notre conseil local en début d'année, la réservation des manuels scolaires et livres « consommables » (Fichiers d'activités):**

Les livres doivent être restitués aux dates prévues selon notre planning. La nouvelle commande doit être passée en même temps.

- Les élèves des sections 2ndes GATL et MRC et 1<sup>ère</sup> TRPM doivent venir à nos permanences nous restituer les livres en location avec leur bon de commande pour l'année suivante accompagné d'un moyen de paiement si vous souhaitez commander les livres pour la rentrée 2023.
- Les élèves doivent rendre tous leurs livres en location **avant le 23 juin**.
- Les nouveaux élèves doivent également venir à nos permanences avec leur bon de commande rempli accompagné d'un chèque si vous souhaitez adhérer et/ou si vous souhaitez commander des livres « consommables ».

Les prix des livres « consommables ». vous seront donnés à nos permanences.

→ **Pour valider la commande des livres 30 euros d'acompte vous seront demandés.**

**Le solde de la facture sera à régler fin août au moment de la distribution des livres.**

**Moyens de paiement acceptés : chèque libellé au nom de la FCPE Dassault, CB et espèces.**

**Notre conseil local peut accorder des facilités de paiement (ex : 3 chèques avec intervalles d'encaissement d'un mois). Vous pouvez aussi demander auprès de l'administration du lycée un dossier d'aide appelé Fonds Social Lycéen (FSL). Le responsable Bourse Aux Livres vous donnera toutes les informations nécessaires. Ce fonds social s'adresse aux familles en difficultés financières. Ces familles peuvent solliciter cette aide pour des dépenses liées à la scolarité comme les livres consommables, les frais de cantine ou les frais de transport.**

- **La distribution des manuels scolaires et livres « consommables » (Fichiers d'activités):**

La distribution s'effectue suivant les dates prévues dans notre planning fin août et début septembre.

Aucun livre « consommable » ne sera distribué avant le paiement total de la commande.

En cas d'annulation de la commande vous devez nous en avertir avant le début des distributions fin août.

Passé ce délai, les arrhes ne seront plus remboursés.

Si vous ne récupérez pas vos livres aux dates de distribution en Août et si nous ne recevons aucune nouvelle de votre part, les livres seront considérés comme abandonnés et notre conseil local pourra en disposer à sa convenance.

**L'élève s'engage à restituer les manuels scolaires loués en fin d'année.**